

Dépenses et recettes publiques liées aux transports

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN TRANSPORT DES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET LOCALES

En milliards d'euros courants

	2011	2019	2021 (sd)	2022 (p)	Part en 2022 (en %)
Dépenses de fonctionnement	28,7	33,6	34,1	35,1	60,7
Dépenses d'investissement	15,0	18,0	22,7	22,8	39,3
Total des dépenses des administrations	43,7	51,6	56,8	57,9	100,0

Source : DGFIP, calculs SDES

En 2022, le financement du transport par les administrations publiques centrales et locales est de 57,9 milliards d'euros (total consolidé, hors transferts entre APU et hors charges de retraite). Ces dépenses (en valeur) augmentent de 1,8 % par rapport à 2021 : la hausse est de 2,9 % pour les dépenses de fonctionnement et de 0,2 % pour les dépenses d'investissement.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES PUBLIQUES LIÉES AUX TRANSPORTS*

En milliards d'euros courants

	2011	2019	2021 (sd)	2022 (p)
Route (hors TICPE)	5,7	7,3	7,3	7,4
Taxes sur les carburants	24,9	32,4	31,6	32,0
dont TICPE (TIPP avant 2010) ¹	23,9	31,4	30,3	30,5
Ferroviaire	0,2	0,8	0,2	0,6
Voies navigables	0,2	0,2	0,2	0,2
Aérien	3,0	3,8	1,6	3,1
Versement mobilité	6,5	9,4	9,8	10,7
Total	40,5	53,8	50,6	54,0

* Ce tableau ne retrace qu'une partie des recettes des administrations publiques liées au transport. Ne sont pas retracés les impôts et taxes liés à la production de transport (impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, cotisations sociales, TVA...).

¹ Recettes nettes, y compris recettes de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel. À partir de 2010, la TIPP devient la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques).

Sources : calculs SDES, d'après Insee, Comptes nationaux - base 2014 ; Cerema ; DGAC ; Île-de-France Mobilités ; VNF ; DGFIP

En 2022, les principales recettes liées au transport prélevées par les administrations s'élèvent à 54,0 milliards d'euros. Après une forte baisse sous l'effet de la crise sanitaire en 2020 (- 6,4 %) et une stabilisation en 2021 (+ 0,4 %), elles repartent à la hausse en 2022 (+ 6,8 %).

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) représente à elle seule 57 % des recettes des administrations publiques liées au transport. Avec 30,5 milliards d'euros en 2022 (+ 0,8 % par rapport à 2021), elle est proche de son niveau de 2019 (- 2,8 % par rapport à 2019).

Avec 10,7 milliards d'euros en 2022, le versement mobilité est la deuxième recette publique liée aux transports. Il en représente près de 20 %, une part en croissance depuis deux décennies.